**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**« Lésions musculaires de A à Z »**

**Formateur Alexandre Germain**

**Entre :**

Physio Clinics Yverdon

En Chamard 55D

1442 Montagny-près-Yverdon

**Et**

**Ici dénommé** $\gg stagiaire\ll $

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

**DATE DE LA FORMATION : vendredi 26 Avril 2024**

**COÛT DE LA FORMATION : externe Chf 240.-**

 **collaborateur Physio-clinics Chf 150.-**

**OBJET DU CONTRAT** : Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions de la formation professionnelle.

**Article 1. DUREE DE LA FORMATION**

La formation professionnelle débutera le 26 avril 2024 et prendra fin le 26 avril 2024. La durée totale de la formation est de 1 jour/ 7.5h.

**Article 2. CONTENU DE LA FORMATION**

La formation consistera en :

* Définition d’une lésion musculaire
* Classification des lésions clinique, écho irm
* Examen clinique
* Pronostique
* Les ischios jambiers oui mais pourquoi
* Intérêts du travail excentrique dans la prise en charge
* Prévention

Un programme de formation détaillé sera remis au bénéficiaire au début de la formation.

**Article 3. PRE-REQUIS**

Le stagiaire reconnaît posséder, avant l’entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :
- Diplôme d’État en Masso-Kinésithérapie, ou de Physiothérapie

**Article 4. EVALUATION DES RESULTATS ET SANCTION DE LA FORMATION**

Au cours de la formation, chaque intervenant évaluera individuellement les connaissances éventuellement les gestes professionnels de chaque stagiaire sur place. Un certificat, attestant de la présence du stagiaire à la formation, sera envoyé à l’issue de celle-ci.

**Article 5. PRISE EN CHARGE**

L’organisme de formation ne pourra être tenu responsable d’un défaut de prise en charge pour le stagiaire si, entre autres, celui-ci n’a pas suivi les consignes transmises pour la bonne constitution du dossier, s’il n’a pas suivi l’intégralité de l’action de formation.

**Article 6. DELAI DE RETRACTATION**

Toute inscription non annulée au moins 15 jours avant le début de la formation pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons de maladie, sera considérée comme non remboursable.

Cette disposition s'applique également en cas d'absence non prévue pendant la période de formation.

En cas d’annulation de la formation du fait de l’organisme de formation, le présent contrat est résilié et les frais d’inscriptions seront remboursés par virement.

**Article 7. DISPOSITION FINANCIERES**

Le prix de l’action de formation mentionné ci-dessus est net de taxe. Le stagiaire s’engage à payer la totalité de l’action de formation selon les modalités suivantes :

- Le stagiaire effectue un premier versement pour les frais
d’inscriptions uniquement par virement au moment de l’inscription

- Le solde est à régler par le stagiaire 10 jours avant la formation.

**Article 8. CLOSE DE CONFIDENTIALITE**

Pendant la durée de la formation et par la suite, le stagiaire s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations, données, méthodes, savoir-faire, documents et autres éléments confidentiels auxquels il aurait accès dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire s’engage à ne pas divulguer, reproduire, ou utiliser à des fins personnelles ou pour le compte de tiers, directement ou indirectement, ces informations confidentielles.

Cette obligation de confidentialité perdurera même après la fin de la formation, et ce, indépendamment des motifs de résiliation du contrat de formation professionnelle

**Validation et signature**

J’accepte les conditions de ce contrat de formation professionnelle décrites ci-dessus

Lieu :

Date :

Signature